

Conseil municipal du 9 novembre 2022

Intervention d'Odile Maurin

31.1 Attribution de subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades (Patrimoine 22-0621)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues,

Vous avez souhaité l'an dernier augmenter la participation de la ville aux travaux de ravalement et de restauration des façades sur le périmètre du site patrimonial remarquable, faisant passer le taux de participation de 10 à 20%. Pour cette politique, qui ne concerne que les propriétaires d'une toute petite partie du centre de Toulouse, vous avez prévu un montant global de 3 millions d'€ sur 6 ans.

Et pour 2022 nous sommes déjà à 800 000€. Nous précisons que la participation de la collectivité n'est pas corrélée aux moyens financiers des propriétaires en question mais accordée sur la base d'un taux uniforme, y compris pour les plus fortunés. Les montants peuvent atteindre plus de 158 000€ pour un propriétaire.

Dans le même temps, vous mettez en œuvre une politique d'aide financière à destination des personnes âgées et handicapées pour l'adaptation des logements dans le cadre du dispositif « Vivre mieux chez soi dans un logement accessible et adapté ». C'est une bonne initiative.

Cependant, nous souhaitons poser ici la différence de traitement et des moyens consacrés à ces deux politiques. Concernant ces adaptations de logement, vous y avez consacré 298 000€ en 2018 pour 62 demandes. 280 000€ pour 72 demandes en 2019 et 397 000€ en 2020 pour 94 demandes. Soit 975 000€ sur 3 ans, à peine plus que ce que vous avez déjà dépensé pour les façades pour 2022...

Pour ces demandes, le montant de la participation de la ville dépend des revenus des bénéficiaires contrairement à la politique pour les travaux de ravalement de façade. Et, assistant à ces commissions, je peux vous assurer que les dossiers sont passés au crible par les élus avec des questions parfois intrusives allant jusqu'à s'interroger sur les revenus des enfants des demandeurs et sur l'épargne éventuelle constituée par les plus pauvres pour faire face aux coups durs. A noter que le reste à charge moyen des bénéficiaires approche du millier d'euros et qu'il a augmenté d'au moins 30% entre 2019 et 2020.

Cette dissymétrie entre les deux politiques interroge sur les priorités de la majorité : les personnes pauvres âgées et handicapées sont-elles la dernière roue du carrosse ? Le bâti du centre-ville a-t-il plus de valeur à vos yeux que l'humain ?